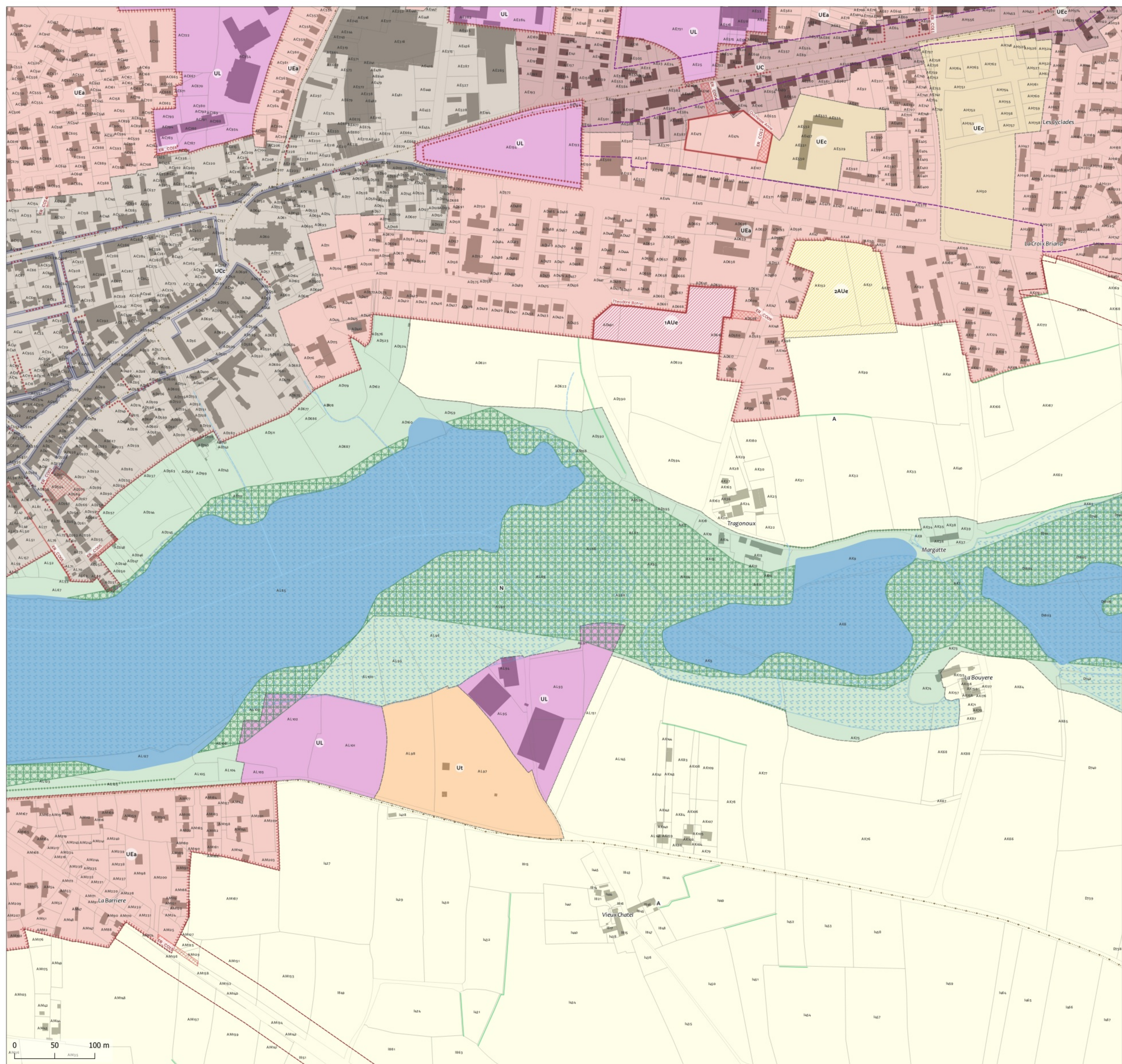




LEGENDE

Fond de plan

- Limites parcellaires
- Limites communales
- Bâtiments
- Plans d'eau

Libellé

- Ucc : centre ancien du pôle de Combourg
- UC : secteur de mixité fonctionnelle
- UEa : secteur d'extension résidentielle des communes pôles et bourgs de proximité
- UEc : secteur d'extension résidentielle à haute densité de Combourg
- UL : secteur d'équipement
- Ut : secteur d'activité touristique
- A : zone agricole
- 1AUe : secteur à urbaniser prioritaire à vocation principale d'habitat
- 2AUe : secteur à urbaniser secondaire à vocation principale d'habitat
- N : zone naturelle

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé identifié au titre du L151-41
- Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation Sectorielle au titre du L151-6
- Espace Boisé Classé au titre du L113-1
- Zone humide au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de mixité sociale au titre du L151-15
- Secteur avec taille minimale de logements au titre du L151-14

Prescriptions linéaires

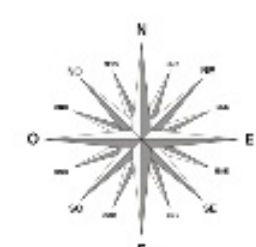
- Linéaire de protection du caractère commercial à maintenir au titre du L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement cyclable à valoriser au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Murs traditionnels en pierre à protéger au titre du L. 151-19 du code de l'urbanisme
- Haie identifiée comme élément de paysage classée au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie identifiée comme Espace Boisé Classé au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Cours d'eau qui fait l'objet de règles spécifiques dans le règlement écrit

Informations surfaciques

- Bâtiment existant mais non cadastré
- Périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Combourg

Informations linéaires

- Implantation des constructions dépendante des marges de recul à respecter vis-à-vis de la route départementale



Plan Local d'Urbanisme¹/_{intercommunal (PLUi)}

4.2. Le règlement graphique

COMBOURG
Bourg Centre-Sud



Bretagne
Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Date d'approbation
16/12/2024

Pièce du PLUi
4.2.40